

---

**L'ACCÈS AUX SERVICES URBAINS ESSENTIELS, RÉVÉLATEUR DE PRÉCARITÉ  
URBAINE DANS LES QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES DE L'ARRONDISSEMENT  
COMMUNAL NIAMEY 5 – NIGER**

**MOUSSA YAYE Abdoul-Bachirou**

*moussayayeabdoulbachirou@gmail.com*

*Doctorant, Equipe de recherche pluridisciplinaire Binciké Birané, Ecole Doctorale Lettres, Arts, Sciences  
de l'Homme et de la Société, Université Abdou Moumouni*

*Adresse électronique :*

**MOTCHO Kokou Henri**

*motchohenri@gmail.com*

*Professeur Titulaire des universités du CAMES au Département de Géographie, Faculté des Lettres et des  
Sciences Humaines, Université Abdou Moumouni*

**Mots-clés :** *Services publics urbains essentiels, quartiers périphériques de l'arrondissement  
communal Niamey 5, précarité urbaine, services alternatifs.*

**Résumé**

*L'universalisation de l'accès aux services urbains essentiels est un problème majeur qui se pose dans les villes africaines. Ces villes, soumises à une croissance vertigineuse, reçoivent peu d'investissements pour la réalisation des équipements et services urbains. De la conjugaison de cette croissance urbaine et de la modicité des investissements, résulte une insuffisance des services urbains particulièrement dans les périphéries urbaines. Cette insuffisance constitue l'un des principaux facteurs de précarisation d'une proportion non négligeable de ménages. Du nombre de ces villes figure Niamey notamment les quartiers périphériques de l'arrondissement communal Niamey 5, cadre socio-spatial de ce présent travail. En effet, pour répondre progressivement au besoin de l'État et de la population de la ville de Niamey en général en terrains constructibles, plusieurs opérations de lotissement ont été réalisées à partir de 1972 par le pouvoir central, ensuite par la municipalité et les lotisseurs privés. Des villages entiers ont ainsi fini par être annexés à cette partie de la ville, provoquant son étalement sans une véritable politique urbaine et donc de réalisation des services urbains. Ce présent article aborde la situation de l'accès aux services urbains essentiels dans les quartiers périphériques de l'arrondissement communal Niamey 5. La méthodologie du travail a combiné le recueil et l'analyse des données secondaires ainsi que la collecte de données primaires à travers une enquête ménage. Les résultats obtenus ont démontré en premier lieu que l'accès aux réseaux des services urbains essentiels n'est pas universel dans les quartiers périphériques de l'arrondissement communal Niamey 5. En second lieu, les résultats ont démontré l'utilisation des solutions alternatives par les ménages non raccordés pour faire face à cette inaccessibilité aux différents réseaux.*

**Keywords :** Essential urban public services, peripheral districts of the municipal district Niamey 5, urban precariousness, alternative services.

**Abstract :**

*Universal access to essential urban services is a major challenge in African cities. These cities, which are subject to vertiginous growth, receive little investment for the realization of urban equipment and services. The combination of this urban growth and the low level of investment results in a shortage of urban services, particularly in the urban peripheries. This shortage is one of the main factors in the precariousness of a significant proportion of households. The number of these cities includes Niamey, especially the outlying districts of the municipal district Niamey 5, socio-spatial framework of this work. Indeed, to gradually meet the need of the State and the population of the city of Niamey in general for building land, several subdivision operations were carried out from 1972 by the central government, then by the municipality and private developers. Entire villages were eventually annexed to this part of the city, causing its spread without a real urban policy and therefore the realization of urban services. This article discusses the situation of access to essential urban services in the outlying districts of the municipal district of Niamey 5. The methodology of the work combined the collection and analysis of secondary data as well as the collection of primary through a household survey. The results obtained showed, first of all, that access to networks of essential urban services is not universal in the outlying districts of the municipal district of Niamey 5. Second, the results demonstrated the use of alternative solutions by unconnected households to deal with this inaccessibility to the various networks.*

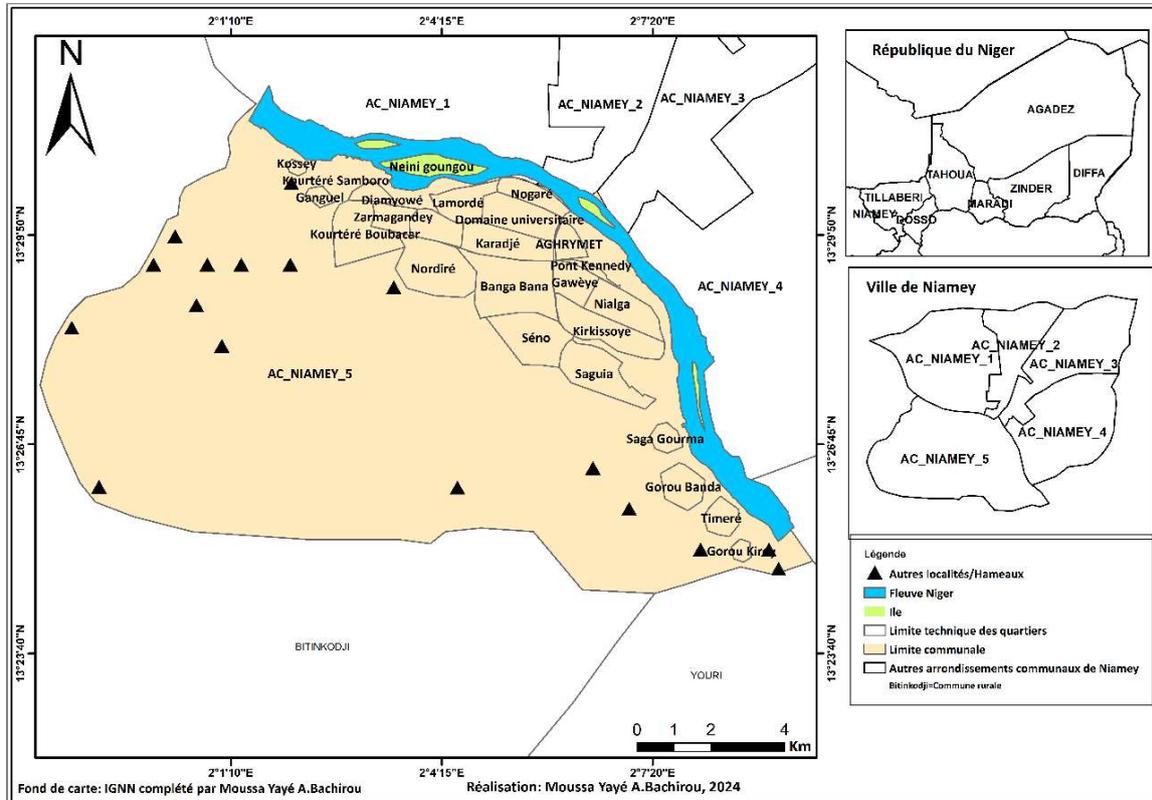
**Introduction**

Les services urbains sont au cœur du fonctionnement des territoires urbains. Ils démarquent la ville de la non-ville, permettent les activités économiques et les interactions sociales qui font vivre la ville. Ils structurent, orientent et guident le développement spatial d'une ville. En ce sens, aucune agglomération n'est peut fonctionner sans services urbains (J-L. Molin, 2009, p.3). Ainsi, l'accès aux services urbains est un indicateur de bien-être alors que leur inaccessibilité pour les ménages est révélatrice d'un état de précarité urbaine.

La précarité urbaine se caractérise en effet par une insuffisance voire une absence de services urbains dans un espace urbain donné (C. Baron et al, 2016, p.15). Elle s'associe le plus souvent aux quartiers informels, irréguliers et périphériques. Cependant, malgré le caractère insignifiant des infrastructures dans ces quartiers, ces derniers sont dotés au minimum des services d'eau et d'électricité (AFD, 2014, p.8). Toutefois, la configuration spatiale des réseaux et l'état de pauvreté des ménages ne permettent pas un accès universel aux services urbains dans ces quartiers. Bien que, la pauvreté ne doit pas être systématiquement reliée aux quartiers sous équipés car ces derniers accueillent des classes moyennes qui ne peuvent pas s'offrir de parcelle à cause de la spéculation foncière (AFD, 2014, p.7).

La précarité urbaine dont il est question ici est celle des services urbains qui se traduit par l'existence d'un nombre non négligeable de ménages non raccordés aux réseaux de services publics. Les ménages se trouvant dans ce lot vivent de façon fondamentale dans une précarité urbaine car ne bénéficient pas de certaines sécurités leur permettant de jouir de leurs droits fondamentaux (J. Wresinsky, 198, p.14) qui sont les services urbains. Cette situation d'injustice concerne une bonne partie de ménages des villes ouest-africaines à l'image de ceux des quartiers périphériques de l'arrondissement communal Niamey 5 (ACN 5) qui constituent le contexte sociogéographique de cette étude (carte 1).

Carte 1 : Carte de localisation de l'ACN 5



L'accès aux services urbains dans les quartiers périphériques de cet arrondissement communal mérite d'être étudié car ces quartiers se sont développés dans une logique d'urbanisme de rattrapage. Le principe de ce modèle d'urbanisme est que les services viennent après l'installation des quartiers. Une installation qui se fait sans grand respect des règles d'urbanisme du fait de laxisme des autorités, des lotisseurs privés (A. Adam Elhadj Saidi, 2024, p.124) et de la rapidité de la croissance urbaine. Cette croissance urbaine il faut le noter a engendré dans la ville de Niamey en général un dysfonctionnement dans la gestion urbaine et une insuffisance des services urbains qui a impacté négativement les conditions de vie des populations (K.H. Motcho, 2004, p.4 ; 2005, p.2 ; K.H. Motcho et H. Yayé Saidou, 2020, p.2).

Le service urbain dont il est question dans cette étude se limite aux services dits essentiels composés des services d'eau, d'électricité et de collecte de déchets (dans sa dimension de pré-collecte). Ces services indispensables sans lesquels la vie en ville est difficile et qui, par leur précarité suscite naturellement des alternatives qui font des quartiers sous équipés des espaces de créativité, d'ingéniosité et de résilience (AFD, 2014, p.7).

Ce présent travail se propose d'apporter des réponses aux questions suivantes : quelle est la situation de l'accès aux services urbains essentiels dans les quartiers périphériques de ACN 5 ? Quelles sont les alternatives utilisées par les ménages non raccordés aux réseaux des services essentiels ?

Ce travail part de l'hypothèse selon laquelle que, malgré la présence des réseaux des services d'eau, d'électricité et dans une certaine mesure de service privé de pré-collecte de déchets considérés

comme services urbains essentiels, un nombre non négligeable de ménages n'y ont pas accès, ce qui les conduit à recourir à des solutions alternatives.

L'objectif assigné à ce travail est de faire le lien entre l'accès non universel aux services urbains essentiels dans les quartiers périphériques de l'ACN 5 et les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui leur non atteinte se présente comme un facteur de précarité urbaine dans lesdits quartiers.

## 1. Approche méthodologique

La méthodologie de ce travail a combiné la recherche documentaire et l'enquête ménage.

### 1.1. Recherche documentaire

L'analyse bibliographique nous a permis de voir les contours de notre sujet. Elle a consisté à l'exploitation des articles scientifiques, des rapports des services techniques et de certaines institutions intervenant dans le secteur des services urbains.

### 1.2. Enquête ménage

L'enquête ménage est faite sur un échantillon de 491 ménages tiré du total du nombre estimé pour l'année 2023 de ménages des quartiers et villages urbains témoins de l'enquête. Pour faire cette estimation, nous avons appliqué le taux d'accroissement intercensitaire 2001-2012 de la population qui est de 3,19 à la population de l'ACN 5 en 2012. Le résultat de cette estimation démographique est de 138 744 personnes en 2023. Puis, nous avons dans un deuxième temps déterminer le nombre de ménage par quartier. Pour ce faire, nous avons divisé l'effectif estimé de la population par la taille moyenne des ménages qui est de 6 personnes. Ce qui nous a donné 23 124 ménages qui a servi à tirer l'échantillon à travers le sondage aléatoire simple suivant la formule ci-après :

$$n = \frac{t^2 \times p(1 - P)}{e^2}$$

Le sondage a été réalisé avec un niveau de confiance de 95% ( $t = 1,96$ ) pour une marge d'erreur de 3,5% ( $e = 0,035$ ), l'indicateur clé qui est le taux de desserte en eau potable est de 81,3% ( $p = 0,813$ ) et un taux de non réponse de 5%. Après calcul, l'échantillon a été réparti entre les quartiers témoins de l'enquête (tableau 1) à travers une allocation proportionnelle au nombre de ménages de chaque quartier.

Tableau 1 : Quartiers témoins de l'enquête

Quartiers et villages urbains	Nb de ménages enquêtés
Banga Bana	118
Karadjé/ Zarmagandey	108
Kirkissoye/ Nialga	138
Lamordé	29
Nogaré	28
Nordiré	19
Saguia	17
Seno	16
Kourteré Samboro	10
Neini Goungou	8
Total	491

## 2. Résultats

### 2.1. État des lieux sur l'accès aux services urbains essentiels

#### 2.1.1. Service urbain d'eau

Au Niger, le service urbain d'eau est assuré par la société d'État, la Nigérienne Des Eaux (NDE)<sup>13</sup>. Bien que l'accès à l'eau potable soit un droit élémentaire, il n'est pas la règle établie pour tous les ménages dans les quartiers périphériques de l'ACN 5. En effet, le branchement des ménages au réseau de la Nigérienne des eaux reste non universel : seulement 6 ménages sur 10 y sont connectés comme l'indique la figure ci-dessous.

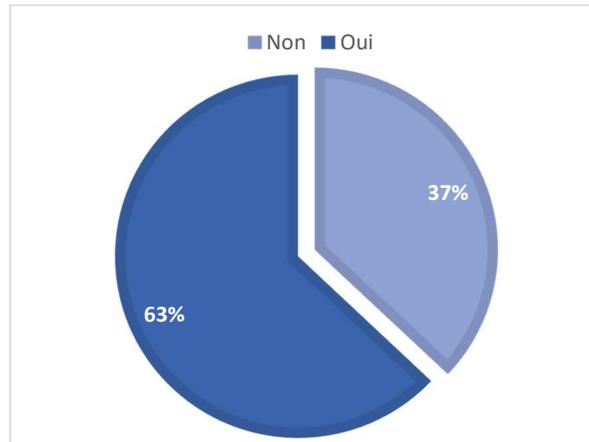


Figure 1 : Branchement au réseau de la NDE

Cette figure montre que 37% des ménages enquêtés ne sont pas raccordés à la NDE. Ils sont de facto exclus des commodités qu'offrent le robinet. Pourtant, ils sont des ménages qui vivent dans la ville capitale du Niger qui est sensée leur offrir tous les avantages urbains. Cette situation montre que vivre dans la ville capitale, Niamey, ne signifie point bénéficier des avantages qu'une ville doit offrir à ses habitants mais une cohabitation entre ménages raccordés et ménages non raccordés. Cette discrimination crée une disparité intra et inter quartier qui est révélateur de la précarité des ménages laissés pour compte. En effet, le niveau de développement du Niger fait en sorte que l'eau courante soit un indicateur qui différencie le monde urbain et le monde rural. La ville se caractérise par des traits distinctifs tel que le taux élevé d'adduction d'eau. Selon l'INS (2023), la proportion des ménages non connectés au réseau d'eau pour la ville de Niamey est de 27,2%. Cette proportion grimpe à 37% dans les quartiers périphériques de l'ACN 5 soit une différence de 9,8%. L'inaccessibilité du réseau d'eau est donc plus élevée dans ces quartiers par rapport à la moyenne de la ville de Niamey. Autrement dit, la précarité urbaine est plus prononcée dans ces derniers car le non raccordement au réseau d'eau révèle une situation de vulnérabilité socioéconomique et environnementale qui a des répercussions sur la vie quotidienne notamment sur le confort, l'hygiène en un mot sur la qualité de vie.

#### 2.1.2. Service urbain d'électricité

L'accès au service urbain d'électricité reflète la même réalité observée pour l'accès au réseau de la NDE. En effet, les résultats de l'enquête ont montré que 3 ménages sur 10 ne sont pas branchés au

<sup>13</sup> La NDE est héritière de la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) qui fut une société de droit privé nigérien créée en 2001 avec comme actionnaire principal le groupe français Veolia qui détenait 51% des actions. La SEEN a assuré pendant deux décennies la distribution de l'eau potable dans les villes nigériennes avant d'être nationalisée en 2024 et prend l'appellation, la Nigérienne Des Eaux (NDE).

réseau de la NIGELEC, principale société de fourniture d'énergie électrique au Niger comme on peut le voir sur la figure ci-après.

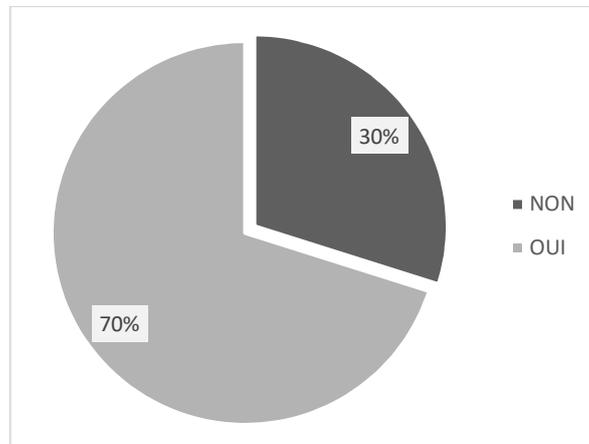


Figure 2 : Branchement au réseau de la NIGELEC

L'absence d'électricité dans un ménage en milieu urbain est l'un signe évident de précarité urbaine. En effet, on s'imagine difficilement vivre en ville sans avoir accès à l'électricité dans un monde où elle est la principale énergie utilisée par les ménages. Au-delà de l'éclairage, le fonctionnement des équipements ménagers dépend de l'électricité : le téléphone portable, la télévision, le ventilateur, le réfrigérateur et/ou le congélateur pour la conservation des aliments, la climatisation pour le rafraîchissement pendant la canicule, les appareils électroménagers dépendent de l'électricité qui est le déterminant le plus indispensable pour vivre en ville. Sur le plan symbolique, l'électricité marque le passage d'un monde rural à un monde urbain. Il semble cependant que ce passage n'est pas encore effectif dans la ville capitale du Niger et ceci pour plusieurs raisons.

Outre la situation économique de ménages, on trouve parmi les raisons expliquant le faible accès à l'électricité, la modicité voire l'absence d'investissements de l'Etat dans ce secteur. En effet, les politiques en matière d'énergie électrique au Niger dépendent majoritairement des financements extérieurs. Dans le rapport d'activités de l'année 2022 de la NIGELEC, on peut voir que sur les 15 projets, en cours d'exécution, gérés par cette société, aucun n'est financé par la société ou l'État du Niger. Tous les 15 sont financés par des institutions financières internationales, des banques commerciales et l'aide bilatérale. La Banque Mondiale, l'AFD, l'Union Européenne, la BAD et sont les principaux organismes de financement sous formes, selon leur terminologie, de prêt, de crédit, et de don. L'État nigérien est donc quasi-absent en termes d'investissement dans le secteur énergétique. Or, l'expérience a démontré que le service public ne doit en aucun cas être un marché de spéculation pour les institutions financières internationales et un outil de recherche d'influence pour les pays dits développés. Dès lors que le public autrement dit l'État n'est plus capable de financer le service public, celui-ci cesse de l'être car les investisseurs extérieurs (si le terme n'est pas impropre) ôtent au service public sa dimension publiciste et pire, piègent son évolution qui va dépendre en grande partie de leur desiderata. Ajouter à cela le manque de vision et de volonté politique pour le service public qui est considéré pendant longtemps comme un secteur non productif (Osmont. A, 1995, p.6).

### 2.1.3. Service de pré-collecte de déchets ménagers

La gestion de déchets urbains à Niamey rassemble plusieurs acteurs : institutionnels, non gouvernementaux, municipaux, partenaires financiers et les opérateurs privés (A. Tini, 2003,

p.117). Ces acteurs interviennent à tous les échelons de la gestion. De la pré-collecte au traitement ou l'élimination des déchets en passant par le transport (A. Tini, 2003, p.135-137). Dans l'ACN 5, le système de collecte de déchets ménagers se résume à la pré-collecte des déchets vers les conteneurs et à leur transport assuré par la municipalité vers les décharges officielles. Cependant, il est impropre de parler de service urbain de pré-collecte de déchets dans cet arrondissement communal car celui-ci n'existe pas. C'est donc aux ménages d'évacuer leurs ordures vers les conteneurs à ordures que la municipalité se charge d'acheminer vers les décharges de la ville. A défaut de conteneurs, en principe les ménages doivent déposer leurs déchets dans les dépotoirs agréés. Or sur le terrain, on constate que les quartiers périphériques ne sont pas dotés suffisamment de conteneurs, ni de dépôts autorisés. Aussi, les ménages confient cette pré-collecte soit à un de ses membres, qui est le plus souvent un enfant, ou aux petits opérateurs privés (POPs). Les ménages qui s'offrent ce service ne sont pas nombreux comme l'indique la figure 3.

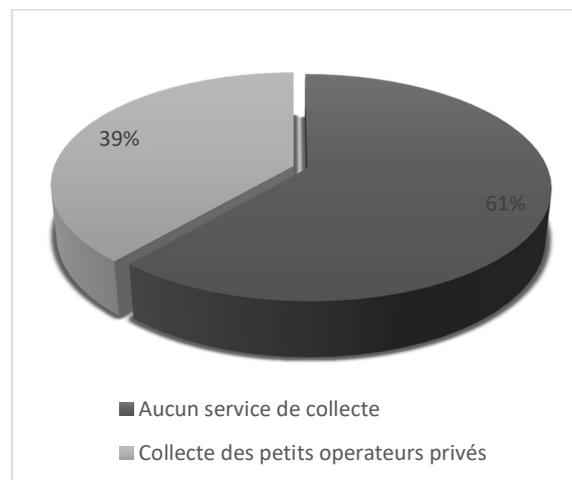


Figure 3 : Collecte des ordures ménagères

Cette figure montre que 6 ménages sur 10 ne bénéficient d'aucun service de collecte d'ordures contre 4 qui font appel aux services des POPs. Ces derniers participent malheureusement à la création de gigantesques « montagnes » d'ordures qui parsèment les quartiers périphériques. En effet, les POPs participent à l'insalubrité de l'arrondissement car ces animateurs n'ont aucune formation en matière d'assainissement. Pour ce faire, tout comme les enfants, ils ne respectent aucune norme de salubrité publique. Non seulement, ils n'évacuent pas correctement les déchets dans les conteneurs mais aussi ils se débarrassent des ordures dans la 1<sup>ère</sup> rue aveugle ou dans les espaces vides.

Pour ce qui est de leurs prestations, celles-ci font l'objet des appréciations mitigées de la part des ménages. En effet, sur 190 des ménages qui ont recours aux services des POPs, 73% trouvent que le service offert est précaire, 16% trouvent qu'il est suffisant et 11% le trouvent très suffisant comme l'indique la figure ci-après.

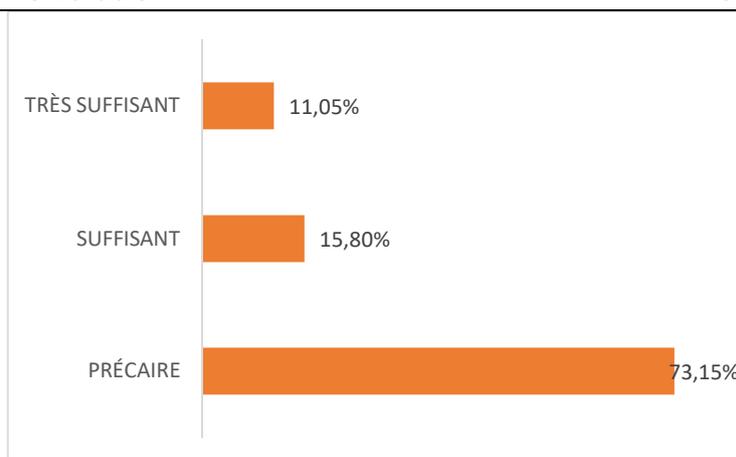


Figure 4 : Appréciation de prestation de service de pré-collecte de déchets des POPs

Ces résultats démontrent à suffisance que bénéficier d'un service de pré-collecte d'ordures de façon régulière est un privilège dans les quartiers périphériques de l'ACN 5.

## 2.2. Alternatives face à la précarité des services urbains essentiels

### 2.2.1. Approvisionnement en eau des ménages non raccordés au réseau

Les ménages des quartiers périphériques de l'ACN 5 non raccordés au réseau de la NDE utilisent des solutions alternatives pour s'approvisionner en eau. Ces alternatives sont au nombre de huit (8) comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Solutions alternatives adoptées par les ménages pour s'approvisionner en eau

Modalités	Nbre de citation	Pourcentage
Garoua	87	47,80%
Forage privé équipé d'un château	24	13,18%
Approvisionnement gratuit auprès du voisinage	21	11,53%
Pompe à motricité humaine/Forage	20	10,98%
Fleuve	11	6,04%
Borne fontaine	8	4,39%
Branchement sur le voisinage	7	3,84%
Puits	4	2,19%
TOTAL OBS.	182	100%

Il ressort de ce tableau que 49% des ménages qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau s'approvisionnent auprès des *garouas* (porteurs d'eau), 13% s'alimentent au moyen d'un forage privé équipé de château d'eau. Ces 13% représentent en plus des ménages propriétaires, les ménages qui s'approvisionnent chez eux et ceux qui s'approvisionnent au niveau des forages équipés de château construits par des organismes caritatifs ou des bonnes volontés. 12% des ménages s'approvisionnent gratuitement auprès du voisinage. Il s'agit là d'un moyen d'approvisionnement basé sur la solidarité communautaire. 11% des ménages s'alimentent à des pompes à motricité humaine, 6% directement au fleuve, 4% aux bornes fontaines (BF) alors que 4% des ménages font des raccordements parallèles via le voisin raccordé au réseau de la NDE. Et enfin, 2% des ménages utilisent le puits comme source d'approvisionnement. L'existence de ces modes alternatifs indique en soi une précarité urbaine. En effet, ces modes alternatifs peuvent présenter des difficultés. On peut citer la pénibilité de la corvée d'eau pour l'approvisionnement

aux BF, pompe à motricité humaine et puits, la potabilité de l'eau pour l'approvisionnement au fleuve, au puit et même aux forages privés pour lesquels une analyse de l'eau n'a pas été faite, et la cherté de l'eau pour ce qui est de l'approvisionnement auprès des *garouas*. Pour comparaison, les ménages qui s'approvisionnent auprès des *garouas* paient l'eau plus chère que les ménages raccordés. En effet, pour avoir au maximum 250 litres d'eau, les ménages non raccordés déboursent 250 f en raison de 25 f CFA par bidon de 25 litres alors que le m<sup>3</sup> est vendu à 127 f CFA par la NDE. Une somme deux fois plus importante que le prix du m<sup>3</sup> pour un volume quatre fois moins que celui-ci. Les photos ci-dessous illustrent quelques moyens alternatifs d'approvisionnement en eau présents dans les quartiers périphériques de l'ACN 5.

Photo 1 : Un *garoua* à Banga Bana

Photo 2 : Pompe à motricité humaine à Nordiré



Photo 3 : Forage équipé d'un château à Nordiré construit par l'Association Nama pour le Secours et l'Education



Photo 4 : Robinet alimenté par un forage collé au mur extérieur d'une maison utilisé gratuitement par les populations à Neini gougou

**2.2.2. Modes d'éclairage des ménages non branchés à NIGELEC**

Les modes d'éclairages alternatifs présents dans les quartiers périphériques de l'ACN 5 selon les résultats de l'enquête-ménage sont le panneau solaire, la lampe tempête, la lampe électrique rechargeable, le branchement payant ou gratuit sur le voisin. Ces différents alternatifs, émanant tous des ménages se posent comme des stratégies d'adaptation face à la précarité du réseau électrique. La plupart des alternatives peuvent être considérées comme transitoires. Cependant, le panneau solaire a le mérite d'intégrer l'aspect de durabilité et d'autonomie du fait que les ménages alimentés par la source solaire se passent des coupures qui sont fréquentes au niveau du réseau électrique public. Le tableau ci-après donne les modes d'éclairages par proportion d'utilisation, recensés dans les quartiers.

Tableau 3 : Modes alternatifs d'éclairage

Modalités	Nbre citation	Pourcentage
Panneau solaire	61	41,50%
Lampe tempête	39	26,53%
Lampe électrique rechargeable	27	18,37%
Branchement sur le voisinage	18	12,24%
Alimentation gratuite auprès du voisin	2	1,36%
TOTAL OBS.	147	100,00%

Le mode alternatif le plus utilisé est le panneau solaire, 41% des ménages y ont recours, puis vient la lampe tempête (27% des ménages) et en troisième position la lampe électrique rechargeable (18% des ménages). Le branchement sur le voisin qui concerne 12% des ménages est une rétrocession décriée et sanctionnée par la NIGELEC qui n'est pas sans danger pour les ménages pour diverses raisons comme le branchement non réglementaire (voir photo 7) et la surcharge du compteur qui peuvent engendrer des courts-circuits, des incendies voir même des électrocutions.



Photo 5 : Fils électriques en toile d'araignée à Banga Bana

Prise de vue : Moussa Yayé A.B, 2024

Enfin, l'alimentation gratuite auprès du voisin ne représente que 1% des ménages soit la plus petite proportion. Ces alternatifs dénotent le caractère hétérogène des conditions de vie des populations dans ces quartiers.

### 2.2.3. Evacuation d'ordures ménagères sans service de collecte

Il apparaît évident que le service de collecte de déchets est le service urbain le plus précaire dans les quartiers périphériques de l'ACN 5 en particulier et dans la ville de Niamey en général. Rappelons que 61% des ménages de notre échantillon ne bénéficient d'aucun service de ramassage dont 90% évacuent eux même leurs ordures vers les conteneurs ou les dépotoirs sauvages et seulement 10% utilisent un conteneur. Des facteurs tels que l'insuffisance et l'inégale répartition des conteneurs sur le territoire de l'arrondissement expliquent la multiplication des dépotoirs libres dans tous les coins des quartiers périphériques (photos 9, 10 et 11) et le comportement incivique de certains ménages (photo 8).



Photo 6 : Conteneur mal utilisé à Lamordé



Photo 7 : Dépotoir sauvage à Banga Bana



Photo 8 : Dépotoir sauvage en pleine incinération à Nogaré



Photo 9 : Dépotoir sauvage à Nialga

Prise des vues : Moussa Yayé A.B, 2024

La prolifération des dépôts sauvages au fur et à mesure que la ville s'agrandit (photos 8 à 11), contribue à l'insalubrité des quartiers périphériques qui impacte le cadre de vie des populations à travers les multiples nuisances sanitaires, visuelles et olfactives avec les odeurs et le brûlage de ces ordures utilise comme mode de traitement.

### 3. Discussion

Ce travail de recherche qui a posé comme hypothèse principale l'accès non universel aux services urbains essentiels dans les quartiers périphériques de l'ACN 5 et l'utilisation des solutions alternatives par les ménages non raccordés aux réseaux, a mis en exergue dans un premier temps,

le caractère non effectif de l'accès aux services urbains essentiels que sont l'eau potable, l'électricité et la pré-collecte de déchets. Cette faiblesse varie d'un service à l'autre. Pour hiérarchiser, l'électricité est le service le plus accessible : 70% des ménages y sont branchés. Ce pourcentage appréciable comparativement à ceux des autres villes du Niger, restes-en deçà de la moyenne de la ville de Niamey qui est de 76,7% (INS, 2023) et indique que les quartiers périphériques de l'ACN 5 sont marginalisés comparativement à la moyenne de la ville de Niamey. Ce constat a été fait pour les quartiers périphériques de Niamey étudiés par A. Abdoulrazack Niandou (2020). Ainsi, malgré l'engagement pris par l'État du Niger de garantir l'accès des services énergétiques aux ménages à travers l'adoption de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035, force est de constater que l'accès de tous les ménages à l'électricité n'est pas une réalité à Niamey, ville capitale et principal centre urbain du Niger. Ce résultat indique globalement que l'ODD 7 qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable n'est pas atteint dans la ville de Niamey. Ce déficit électrique n'est pas spécifique à la ville de Niamey. En effet, les études des J-P. Mpiana Tshitenge (2018) sur la ville de Kinshasa et de N. Compaoré (2020) sur le quartier Bangpoore dans la ville de Ouagadougou pour ne citer que ces deux capitales, révèlent que ces villes souffrent des mêmes problèmes de non accès au réseau d'électricité.

Après le service d'électricité, le service d'eau vient en deuxième position avec 63% des ménages desservis par le réseau de la NDE. Comme pour l'électricité, cette proportion est d'une part plus en dessous de la moyenne de l'accès à l'électricité de la ville de Niamey, et d'autre part de celle de l'accès à l'eau courante des ménages de Niamey qui est de 72,8% selon l'INS (2023). En dehors des branchements individuels de la NDE, l'accessibilité à l'eau potable s'effectue également à travers les BF, les FPMH (Forages équipés de Pompe à Motricité Humaine) et les mini AEP (Adduction en Eau Potable). Dans les quartiers enquêtés, ces infrastructures au nombre de 15 se répartissent comme suit :

- 8 BF dont 4 non fonctionnels,
- 5 forages dont 1 non fonctionnel
- et 2 mini AEP dont 1 non fonctionnel,

Ainsi sur les 15 points collectifs d'eau recensés, seuls 9 sont opérationnels (PLEA, 2019). Or, ce nombre est insuffisant pour répondre quantitativement au besoin des populations alors même que le code de l'eau dans son article 4, reconnaît à chaque citoyen le droit fondamental d'accès à l'eau. Mieux, l'article 5 du même code stipule que l'État est tenu de mettre à la disposition de chacun de l'eau en quantité suffisante et de qualité, et ceci à un coût acceptable, à tout temps et partout. Les constats faits sur l'incapacité de l'État à travers la NDE à fournir de l'eau pour tous dans la ville capitale du Niger concordent avec les résultats de N. Compaoré (2020) pour le quartier Bangpoore à Ouagadougou et de S. Jaglin (2004) qui a fait le même constat à l'échelle des villes africaines. Le problème d'universalisation de l'accès à l'eau potable est ainsi relatif à la grande majorité des villes africaines notamment subsahariennes. Pour ce qui est des atteintes des ODD, le constat est le même du fait que le 1<sup>er</sup> axe de l'ODD 6 qui est de garantir à tous des services d'alimentation en eau gérés de façon durable n'est pas atteint dans la ville de Niamey en général.

La situation est la même pour ce qui concerne la gestion des déchets ménagers. En effet, 3 ménages sur 5 n'ont accès à aucun service de ramassage de déchets ménagers à cause de l'absence d'un système structuré de gestion de déchets qui se traduit par l'insuffisance de conteneurs à ordures, de bennes munies de treuil dans la ville de Niamey et de l'absence de civisme de la population qui continue de confier aux enfants et aux charretiers responsable de la pré-collecte leurs ordures qui

sont jetées à proximité des conteneurs lorsqu'ils existent sinon dans les rues aveugles et/ou les terrains vagues. Enfin, comme il a été mentionné ci-haut, la dimension du traitement des déchets n'existe pas dans l'ACN 5, ce qui indique une absence de valorisation des déchets qui est à même de générer des ressources pour la municipalité. Ainsi, le 2<sup>ème</sup> axe de l'ODD 6 qui est de garantir l'accès à tous à des services d'assainissement est très loin d'être atteint à Niamey. On trouve cette pareille situation dans la plupart des villes subsahariennes. Selon une étude de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) en date de 2022, le taux de collecte de déchets ménagers est dans la plupart des villes inférieures à 55%. Comme le cas au niveau de tous les services urbains essentiels, l'insuffisance dans le ramassage des ordures touche particulièrement les ménages pauvres quel que soit le quartier (M-R. Bangoura, 2017, p.196).

Devant cette situation, les ménages des quartiers périphériques de l'ACN 5 non raccordés aux réseaux des services utilisent des solutions palliatives. Loin de se complaire dans un fatalisme béat, nécessité oblige, ces ménages se rabattent sur des alternatives que sont les POPs et sur les solidarités communautaires et institutionnalisées telles que la gratuité, le partage des compteurs qui est une pratique illégale et les aides en infrastructures des organismes caritatifs. L'utilisation de ces stratégies d'adaptation s'observent dans toutes les villes subsahariennes. Plusieurs travaux concordent avec les résultats de cette étude. On peut citer parmi ces travaux, ceux de Younsa Harouna. H (2019) sur les quartiers périphériques de la ville de Niamey, de A. Abdoulrazack Niandou (2020) sur la ville de Niamey, de A. Kailou Djibo et al (2021) sur la ville de Zinder, de N. Compaoré (2020) sur le quartier Bangpoore à Ouagadougou, de J. Raymond Ngambi (2016) sur les services alternatifs de collecte de déchets à Yaoundé et de S. Jaglin (2004) qui a abordé les solidarités communautaires. Il ressort de toutes ces études que les services alternatifs pallient tant bien que mal l'inaccessibilité des ménages aux différents réseaux des services essentiels.

Ainsi, l'inaccessibilité aux réseaux des services essentiels traduit une situation de précarité urbaine dans le sens où la précarité désigne une absence de choix dans la conduite de l'existence (V. Hélarlot, 2005, p.3). Les ménages des quartiers périphériques de l'ACN 5 non desservis n'ont ni le choix de services alternatifs, ni des offres de service de qualité qui peuvent compenser le non raccordement aux réseaux publics. Qu'il s'agisse de la desserte en eau ou en électricité, le réseau public reste le seul moyen d'accès. En dépit du rôle indispensable des services alternatifs dans la vie des ménages non raccordés, ces alternatifs ne garantissent pas à ces ménages l'accès à des services fiables gérés de façon durable, moderne et à un coût abordable, tel que le veut les ODD qui sont pour rappel un ensemble de 17 objectifs mondiaux qui visent à améliorer les conditions de vie de tous, loin de la précarité. La non atteinte des ODD 6, 7 et de façon globale l'ODD 3 « Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges » et l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durable » est la preuve illustrative de la précarité urbaine que vive les ménages non raccordés aux réseaux des services urbains dans les quartiers périphériques de l'ACN 5.

## Conclusion

Il ressort de cet article qui a pour intitulé « l'accès aux services urbains essentiels, révélateur de précarité urbaine dans les quartiers périphériques de l'arrondissement communal Niamey 5 » que l'universalisation des services urbains essentiels reste un idéal dans ces quartiers étudiés. L'extension rapide du cadre bâti à travers les différents lotissements et l'autoproduction de l'habitat n'est pas accompagnée d'une politique des services urbains de grande portée alors que l'accès à

ces derniers est une condition incontournable pour accéder réellement à la vie urbaine. Or, les résultats ont démontré que 37% des ménages ne sont pas raccordés au réseau d'eau, 30% au réseau d'électricité et plus de 60% des ménages ne bénéficient d'aucun service de ramassage d'ordure. Cette situation impacte négativement leurs conditions de vie en termes d'hygiène, de salubrité, de santé et de bien-être. Elle précarise ces ménages et les oblige à recourir à des alternatives pour subvenir quotidiennement à leurs besoins en eau, en énergie et en pré-collecte de déchets. Cette précarité se manifeste par une fracture urbaine qui est une négation des droits des ménages exclus des réseaux, une situation qui est à l'opposé des ODD.

Pour remédier au problème des services urbains dans les quartiers périphériques de l'ACN 5 en particulier et dans la ville de Niamey en général, il est indispensable que l'État mette en œuvre des politiques d'accès universel. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent agir sur les deux paramètres de la desserte qui sont la présence du réseau et son accessibilité pour les ménages. Au-delà de l'amélioration de la couverture physique des réseaux des services urbains essentiels, des tarifs sociaux, adaptés à la situation économique des ménages sont nécessaires.

En guise de perspective de recherche, il serait intéressant de poursuivre cette réflexion sur les autres arrondissements communaux de Niamey ; d'entreprendre des études comparatives entre la gestion en régie des services urbains, la gestion déléguée et la gestion communautaire afin de dégager la meilleure formule de gestion, capable d'améliorer la desserte des ménages en quantité et en qualité ; de mener de réflexion pour situer davantage le rôle socio- environnemental des POPs dans la fourniture des services urbains ; entre autres.

**Bibliographie**

- ABDOURAZACK NIANDOU Abassa, 2020, *Urbanisation et précarité de l'énergie électrique à Niamey, Niger*, Université de Toulouse et Université Abdou Moumouni, Thèse de Géographie, 417 p.
- ADAM ELHADJ SAIDI Aboubacar, 2024, *Périurbanisation et vulnérabilités foncières dans l'Arrondissement Communal Niamey 5*, Université Abdou Moumouni, Thèse Unique De Doctorat en Géographie urbaine, 297 p.
- Agence Française pour le Développement (AFD), 2014, *L'intervention en quartiers précaires : retours d'expériences et recommandations stratégiques*, Paris, 48 p.
- Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), 2022, *Étude de collecte d'informations relatives à la gestion des déchets municipaux solides dans les villes d'Afrique-Rapport final*, Japan Environmental Sanitation Center, 22 p.
- BANGOURA Marie Rose, 2017, *Gestion des déchets solides ménagers et ségrégation socio-spatiale dans la ville de Conakry*, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, Thèse de Doctorat de Géographie, 560 p.
- BARON Catherine, BONNASSIEUX Alain et BONTIANTI Abdou, 2016, *Eau des villes, assainissement et précarités – des réalités contrastées à Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger)*, Paris, AFD, NOTES TECHNIQUES – N°19, 277 p.
- COMPAORE Nadège, 2020, « Accès aux services urbains de base dans le quartier « Bangpoore » de Ouagadougou : cas de l'eau potable et l'électricité », *DaloGéo*, p. 16.
- HELARDOT Valentine, 2005, « Précarisation du travail et de l'emploi : quelles résonances dans la construction des expériences sociales ? », *Empan*, V° 4, N° 60, p. 30-37.
- JAGLIN Sylvie, 2004, « Être branché ou pas : les entre-deux des villes du Sud », *Métropolis*, n° 56-57, p. 4-12.
- KAILOU DJIBO Abdou, MORETTO Luisa et ZAKARI Mahamadou Mounir, 2021, « Étalement urbain et service d'eau potable dans la ville de Zinder au Niger », *African cities journal*, VOL° 02, p. 1-15.
- MOLIN Jean-Loup, 2009, *Quand les services urbains font l'agglomération ! souvenirs, souvenirs !*, Débat rétrospectif, 44 p.
- MOTCHO Kokou Henri et H. Yayé Saidou 2020, « La circulation à Niamey, ville sahélienne et capitale du Niger », *Annales de l'Université de Moundou*, Série A-FLASH, Vol.7(3), p.273-297.
- MOTCHO Kokou Henri, 2004, « La réforme communale de la communauté urbaine de Niamey (Niger) », *Revue de Géographie Alpine*, 92(1), p. 111–124.
- MOTCHO Kokou Henri, 2005, « Urbanisation et rôle de la chefferie traditionnelle dans la communauté urbaine de Niamey », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, p. 13.
- MPIANA TSHITENGE Jean-Pierre, 2018, « Le service public d'électricité dans la périphérie de Kinshasa : entre régulation de contrôle et régulation autonome », *Anthropologie & développement*, n° 48-49, p. 67-95.
- Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010, portant Code de l'eau au Niger - J.O.Sp n°9 du 29 avril 2010, 112 p.
- OSMONT Annik, 1995, *La banque mondiale et les villes : Du développement à l'ajustement*, Paris, Karthala, p. 309.
- RAYMOND NGAMBI Jules, 2016, « Les pratiques populaires à la rescousse de la salubrité urbaine : la pré-collecte, un service alternatif aux insuffisances du système formel de gestion des déchets à Yaoundé », *Space, Society, Territory*, p. 21.

- REPUBLIQUE DU NIGER, Ministère de l'économie et des finances, Institut National de la Statistique (INS), 2023, *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2021/2022*, 206 p.
- REPUBLIQUE DU NIGER, NIGELEC – *Rapport d'Activités 2022*, Niamey, 47 p.
- REPUBLIQUE DU NIGER, Ville de Niamey, Arrondissement communal V, 2019, *Plan local de l'eau et de l'assainissement (PLEA)*, 69 p.
- TINI Apollinaire, 2003, *La gestion des déchets solides ménagers à Niamey au Niger : Essai pour une stratégie de gestion durable*, Université de Lyon- INSA de Lyon, Thèse unique de Géographie, 302 p.
- UNICEF France, 2026, *15 minutes pour comprendre... LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)*, 8 p.
- WRESINSKI Joseph, 1987, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Paris, *Journal officiel*, 113 p.
- YOUNSA HAROUNA Hassane, 2019, *Les services d'eau face aux défis urbains sahéliens : insécurité hydrique et initiatives pour l'accès à l'eau dans les quartiers périphériques de Niamey (Niger)*, Université Bordeaux Montaigne et Université Abdou Moumouni, Thèse de Doctorat en Aménagement de l'espace et Urbanisme, 315 p.